

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERBIESLES**

Séance du vendredi 06 juin 2025

Nombre de membres	
En exercice :	11
Présents :	10
Votants :	10

Par suite d'une convocation en date du 27 mai 2025, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la salle du conseil de la mairie, le vendredi 06 juin 2025 à 20h30, sous la présidence de Marie-Noëlle Hubert, Maire.

Etaient présents : Mmes Marie-Noëlle Hubert, maire, Brigitte Bongard, Cécile Boutellier, Anne Braud, MM. Hervé Henry, Stéphane Vernier, Julien Ossola, Vincent Gauthier, Jean Damien Bourillon, Eddie Pfister.

Absente non excusée : Mme Bernadette Gaulot.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Stéphane Vernier est désigné comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- **Adoption du PV du 25 avril 2025**
- **Répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat**
- **Réhabilitation du terrain de tennis**
- **Exploitation forestière**
- **Contrat de suivi du système de distribution d'eau**
- **Informations paiements**
- **Questions et informations diverses**

Adoption du procès-verbal du 25 avril 2025.

Le procès-verbal du vendredi 25 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

Répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat : Délibération N° 27/2025

La société publique locale (SPL) dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, notre collectivité a adhéré à la société ainsi que les Départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle, de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Au 5 avril 2025, SPL-Xdemat comptait 3 390 actionnaires.

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code de commerce, l'Assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux comptes.

À l'occasion de cette réunion, d'autres points peuvent lui être présentés tels qu'un point sur les mandats des commissaires aux comptes ou l'adoption d'une nouvelle version du règlement intérieur.

Depuis 2020, il a été décidé d'ajouter à ces points, l'examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

En effet, tout au long de l'année, de nouvelles collectivités locales ou de nouveaux groupements de collectivités souhaitent devenir actionnaires de la société et achètent à ce titre une action de la société, modifiant la répartition de son capital social. Il arrive également que certains actionnaires décident de sortir de la société et revendent leur action, suite à leur disparition administrative ou faute d'utilisation des outils mis à leur disposition.

Ainsi, depuis fin mars 2024, 117 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 6 ont été rachetées pour permettre à 6 actionnaires de sortir de la société, faute d'utilisation des outils proposés. Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social. Le capital social, divisé en 12 838 actions, est désormais réparti comme suit :

- le Département de l'Aube : 6 556 actions soit 51,07 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 627 actions soit 4,88 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 263 actions soit 2,05 % du capital social,
- le Département de la Marne : 548 actions soit 4,27 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 252 actions soit 1,96 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 296 actions soit 2,31 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 497 actions soit 3,87 % du capital social
- le Département des Vosges : 346 actions soit 2,69 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 453 actions soit 26,90 % du capital social détenues par 3 382 actionnaires.

Sur ces 3 453 actions communales et intercommunales, 528 sont aubois, 559 axonaises, 364 ardennaises, 297 marnaises, 445 haut-marnaises, 642 meurthe-et-mosellanes, 129 meusiennes et 489 vosgiennes.

Ainsi, les 12 838 actions de la société, tous actionnaires confondus, se ventilent comme suit sur les 8 territoires départementaux de la SPL :

Territoire départemental	Nombre d'actions	%	Nombre d'actionnaires	%
Aube	7 084	55,18 %	501	14,78 %
Aisne	1 186	9,24 %	557	16,43 %
Ardennes	627	4,88 %	357	10,53 %
Marne	845	6,58 %	289	8,53 %
Haute-Marne	697	5,43 %	431	12,71 %
Meurthe-et-Moselle	938	7,31 %	637	18,79 %
Meuse	626	4,88 %	130	3,83 %
Vosges	835	6,50 %	488	14,40 %
Total	12 838		3 390	

Cette nouvelle répartition du capital social, détaillée dans la liste des actionnaires annexée à la présente, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale de la SPL.

Or, selon l'article L. 1524-1 du Code général des collectivités territoriales, applicable aux sociétés publiques locales, « à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale (...) sur la modification portant sur (...) la composition du capital (...) ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification ».

Il convient donc d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat et d'autoriser le représentant de la collectivité à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée générale de la société.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, telle que figurant dans la liste des actionnaires annexée à la présente et faisant apparaître la ventilation territoriale suivante :

- le Département de l'Aube : 6 556 actions soit 51,07 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 627 actions soit 4,88 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 263 actions soit 2,05 % du capital social,
- le Département de la Marne : 548 actions soit 4,27 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 252 actions soit 1,96 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 296 actions soit 2,31 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 497 actions soit 3,87 % du capital social
- le Département des Vosges : 346 actions soit 2,69 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 453 actions soit 26,90 % du capital social détenues par 3 382 actionnaires ;

- donner pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver la nouvelle répartition et de donner pouvoir au représentant de la commune, Madame Anne Braud, de voter cette nouvelle répartition lors de la prochaine réunion.

Réhabilitation du terrain de tennis : Délibération N° 28/2025

Madame le Maire fait un point concernant le dossier pour la réhabilitation du terrain de tennis. Le Conseil décide à la majorité (1 vote contre) de valider et de réaliser la réhabilitation du terrain de tennis.

Exploitation forestière :

Madame le Maire et Mr Julien Ossola, président de la commission des bois, font un point sur les travaux forestiers qui se sont déroulés sur la commune et informe le Conseil Municipal qu'un courrier a été

adressé à l'OFB (Office Français de la Biodiversité) pour alerter sur les travaux réalisés au Vieux Val.
Madame le Maire en fait lecture au Conseil.

Amiante

Un dépôt sauvage d'amiante a été constaté.

Dépôts sauvages

Plusieurs dépôts sauvages ont été constatés au bois Millet à la Vendue et au terrain de tennis. Les employés communaux ont procédé à l'enlèvement des déchets.

L'OFB sera prochainement alerté sur ces situations récurrentes.

Contrat de suivi du système de distribution d'eau : Délibération N° 29/2025

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un rendez-vous a eu lieu en mairie le mercredi 04 juin avec la société Véolia pour la présentation de l'offre et de la convention concernant la mise en place d'une télésurveillance des consommations de la commune.

Madame le Maire présente l'offre pour la pose et la programmation de la télégestion et développe le contenu de la convention.

Considérant que le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'offre pour la télésurveillance des consommations de la commune afin d'assurer un suivi du système de distribution d'eau pour permettre de palier et de stopper plus rapidement d'éventuelles fuites.

Il convient de :

- valider la convention établit entre la Société Véolia et la Commune de Verbiesles
- autoriser le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à valider l'offre et à signer la convention avec Véolia.

Informations paiements :

Tiers	Objet	Réalisé en €
Agglomération de Chaumont	Attribution de compensation invest. 2025	2049,00 €

Questions et informations diverses :

- **Fauchage**

La campagne de fauchage va commencer.

- **Visite du village :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de **la valorisation touristique du département, une visite guidée sur la thématique de « l'eau et la forêt, privilèges en terre Verbiesloise »** organisée par l'agence d'attractivité de la Haute-Marne aura lieu le jeudi 17 juillet 2025 à 17h30, départ devant l'église du village. Les villageois sont cordialement invités à y participer.

- **Horloge :**

L'intervention pour le remplacement des aiguilles de l'horloge de l'église a pris du retard et est programmée pour le 30 juin 2025 sauf contretemps.

- **Voirie**

La remise en peinture des 2 arrêts de bus a été demandée, l'intervention devrait être réalisée courant juillet.

Le Conseil Départemental a été relancé concernant la sécurité routière du village. Un rendez-vous doit être pris avec la personne en charge du dossier pour analyser les offres reçues et retenir une des entreprises.

- **Scolarité**

Une visite de l'école de Chamarandes-Choignes est organisée le 24 juin de 18h à 19h pour les parents des futurs écoliers.

Un étudiant de Havard sillonne la Haute-Marne dans le cadre de ses études et réside à cet effet sur le village.

- **Pont de la Marne**

La Commune a alerté le Conseil Départemental concernant la présence d'un arbre poussant sur un pilier du pont.

Monsieur Hervé Henry profite de l'occasion pour alerter sur l'état du pont du canal.

- **Cérémonie et organisation du 14 Juillet**

Pour la cérémonie, le rendez-vous est fixé à 11h15 dans la cour de la Mairie pour se rendre en cortège à l'Eglise.

Un apéritif sera ensuite offert par la municipalité suivi du traditionnel repas des aînés.

Les inscriptions seront bientôt distribuées.

- **Fleurissement du village**

Les plantations ont été réalisées le samedi 24 mai. Le Conseil remercie les villageois bénévoles.

- **Etude du captage d'eau**

Madame le Maire et le 1^{er} adjoint ont participé à une réunion de compte-rendu sur l'avancée de l'étude. Ils relatent les premiers résultats obtenus.

- La date du prochain conseil est fixée au vendredi 05 septembre 2025 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H40.

Séance du vendredi 06 juin 2025

Délibération N° 27/2025 : Répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat

Délibération N° 28/2025 : Réhabilitation du terrain de tennis

Délibération N° 29/2025 : Contrat de suivi du système de distribution d'eau

Marie-Noëlle Hubert

Stéphane Vernier

Hervé Henry

Brigitte Bongard

Ossola Julien

Bourillon Jean-Damien

Gauthier Vincent

Boutellier Cécile

Braud Anne

Pfister Eddie

Gaulot Bernadette

Absente non excusée

Le maire

Marie-Noëlle Hubert

Secrétaire de séance

Stéphane Vernier